



Arondissement de Lille
Commune de CAPPELLE EN PEVELE
EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SUPERFICIE RAPPROCHÉE AU M2
3	Extension du cimetière	Commune	5 378 m ²
4	Elargissement Nord du carrefour du Pont Naplet, visant à améliorer la sécurité routière	Conseil Général du Nord	805 m ²
5a	Elargissement Sud du carrefour du Pont Naplet, visant à améliorer la sécurité routière	Conseil Général du Nord	90 m ²
5b	Aménagement Paysager marquant l'entrée dans le village depuis la RD	Commune	1 153 m ²
7	Pénétration Sud-Est vers la zone d'urbanisation future 2 AUa	Commune	159 m ²
10	Préservation des cheminements piétons existants et création des cheminements manquants	Commune	Entre 3 à 4 ha

Zone Ua : Zone urbaine d'habitat correspondant au tissu ancien du village
 Zone Ub : Zone urbaine de faible densité correspondant aux extensions récentes
 Zone Uc : Zone urbaine de très faible densité correspondant aux hameaux
 Zone IAUb : Zone à destination de l'urbanisation future, à court terme à vocation mixte
 Zone Uba : Zone à destination de l'urbanisation future, à court terme à vocation d'activités tertiaires ou artisanales
 Zone 2AUa : Zone à destination de l'urbanisation future, à moyen ou long terme à vocation mixte
 Zone A : Zone naturelle protégée, réservée à l'activité agricole et à l'élevage
 Zone Af : Zone naturelle réservée au forage
 Zone Nz : Zone naturelle de protection stricte du site du Zécart
 Zone Nzf : Zone naturelle correspondant à l'ancienne voie ferrée
 Zone Ni : Zone naturelle correspondant au site du château du Béron
 Zone Nr : Zone naturelle reprenant les constructions isolées

Légende :

- Limite de la commune
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à protéger ou à créer
- Eléments du patrimoine à protéger au titre du L 123-1-7
- Ensemble arboré à protéger au titre du L 123-1-7
- Cône de vue
- Exploitations agricoles faisant l'objet d'une fiche au titre du L123-3-1
- Risque d'inondation répertoriée
- Bâtiment traditionnel de l'exploitation agricole pouvant changer de destination au titre du L123-1-7

POS approuvé le 08/02/83
 PLU révisé le 20/05/05
 PLU modifié le 12/10/07
 PLU modifié le 13/12/07
 PLU modifié le 13/12/07
 *La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

